



Amicale

Des

Sapeurs-Pompiers



HIRSINGUE

FRANCE – HAUT-RHIN



**62^{ème} Marche Populaire
Internationale**



**Samedi 21 et
Dimanche 22 février
2026**



Parcours de 5 km et 10 km

Membre de la FFSP n°F0013

Visa FFSP 2026 68 363 J

Internet : <http://www.ffsp.fr> ☐: contact@ffsp.fr

facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

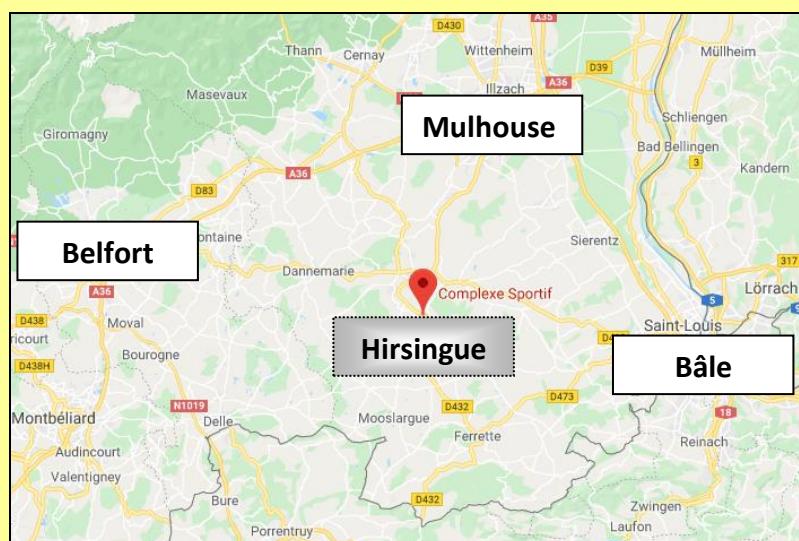
Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté
N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée :	COSEC d'Hirsingue, 24 rue de l'Ill 68560 HIRSINGUE	
Horaires :	Départ de 07h00 à 14h00 pour les 2 jours. Arrivée limitée à 17 heures.	
Parcours :	2 parcours : 5 km et 10 km. Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.	
Licence de participation:	La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6€ (enfants jusqu'à 16 ans) . Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.	
Préinscriptions :	Pas de préinscription nécessaire.	
Renseignements :	OSTERMANN Christophe Caserne de Hirsingue Rue de l'avenir 68560 HIRSINGUE Tél. : 03.89.07.13.08	SCHNECKENBURGER Frédéric Caserne de Hirsingue Rue de l'avenir 68560 HIRSINGUE 03.89.07.94.74
Récompenses :	Les groupes les mieux représentés seront récompensés. Les récompenses non récupérées durant les 15 jours après la marche, resteront propriété de l'Association.	
Assurance :	La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.	
Ravitaillement :	Boisson et régénérant solide gratuits à chaque contrôle. Possibilité de petite restauration au contrôle principal et restauration à l'arrivée.	
Avis importants :	Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.	
Sécurité :	Ne quittez pas les chemins balisés et respectez le code de la route. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus. Il est recommandé de prévoir des vêtements chauds et de bonnes chaussures. Les randonneurs accompagnés de chiens respecteront les règles habituelles régissant les promenades des animaux domestiques en milieu ouvert.	
Secourisme :	Premiers secours : <u>Mis en place par l'association dès le départ</u> Urgence : 112	

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal



Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ?

Signalez-le en écrivant à :

Signal-sports@sports.gouv.fr